

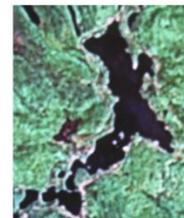
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



« Guide du résidant » ou « Guide du résident » ?

En 2017, la tendance est à privilégier « résident » pour désigner « une personne qui habite en un lieu »... mais, jusqu'à récemment, il fallait utiliser « **résidant** » !

Voici comment expliquer ce phénomène en se référant à l'histoire de la langue.

À la fin du XIX^e siècle, période où triomphait le colonialisme européen, le nom *résident* désignait un haut fonctionnaire (diplomate ou militaire) placé par une nation auprès du chef d'un État soumis au protectorat de cette nation.

Vers la même époque, le nom *résident* a aussi commencé à désigner toute personne qui réside dans un autre pays que son pays d'origine, emploi toujours courant. On parle par exemple des *résidents algériens en France*. Au Canada, le terme administratif *résident permanent* est utilisé pour désigner une personne ayant obtenu le droit de s'installer au Canada en permanence, mais n'ayant pas encore acquis la citoyenneté canadienne.

Le nom *résident* est aussi utilisé en médecine et en pharmacie, où il désigne en particulier un étudiant en cours de formation ou de spécialisation en milieu hospitalier. On trouve aussi ce nom en apposition dans des locutions comme *médecin résident*.

La norme au Québec est l'Office québécois de la langue française qui dictait « résidant » pour désigner une « personne qui réside en un lieu donné ». Tout cela en conformité avec *le bon usage* français.

De ce fait, **comme les auteurs de dictionnaires ont l'obligation de se conformer à la norme édictée par l'Office québécois de la langue française**, on peut lire dans le *Multi-Dictionnaire de la langue française* de Marie-Éva de Villers, Québec-Amérique (2010) p. 1417 pour « résidant » :

- Personne qui habite en un lieu
- Ne pas confondre avec le nom « résident », qui habite ailleurs que dans son pays d'origine

Et, p. 1418, on peut lire pour « résident » :

- Personne qui habite ailleurs que dans son pays d'origine
- Au Canada, se dit d'un médecin en cours de spécialisation

Comme c'est souvent le cas, quand deux langues cohabitent sur un territoire, elles s'influencent. Au Québec, que de nombreuses personnes utilisent « résident » à la place de « résidant » s'explique ainsi : le mot anglais « Resident » a le sens de « résidant » en français. Les gens, inconscients de cette particularité, se sont mis à utiliser le mot « résident » dans le sens de « résidant »; on appelle cela un **anglicisme sémantique**. Donc, même si c'est une erreur de français, **ce mauvais usage s'est répandu et a fini par être sanctionné dans les dictionnaires** (en 1994 en France).

L'évolution linguistique est basée sur le mauvais usage ! **Une langue est toujours mal parlée et écrite, sinon on parlerait encore latin...**

Au Québec, l'usage « personne qui réside en un lieu donné » pour « résident » a été accepté par l'Office québécois de la langue française **en 2014 seulement** de sorte que seuls les dictionnaires publiés depuis relèvent ce sens « fautif » comme recevable.

résident FR • resident EN

administration publique | appellation de personne

Personne qui réside en un lieu donné.

 Office québécois de la langue française, 2014

En 2017, utiliser le mot « **résidant** » pour désigner une « personne qui réside en un lieu donné », bien que cela soit le terme conforme à la langue et évidemment accepté par l'Office québécois de la langue française, **commence à être perçu comme une erreur** ; utiliser le mot « **résident** » pour ce même usage qui est en fait le sens fautif provenant de l'anglais, mais tellement généralisé qu'il a fini par être accepté par l'Office, est perçu comme le bon terme.

Le plus drôle dans tout ça : certaines personnes pensent que l'Association fait une faute quand elle utilise dans ses textes « résidants »...

Bonne approvisionnement du **Guide du résidant** de votre association !

Pour en savoir plus

Consulter le site de l'Office de la langue française au Québec et du Grand dictionnaire terminologique

http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=r%C3%A9sidant&T3.x=0&T3.y=0&id=5215

Aussi

<https://www.druide.com/enquetes/r%C3%A9sident-et-r%C3%A9sidant-0>

et

http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/juridi/index-fra.html?lang=fra&letr=indx_catlog_r&page=9tfbflQRjfaI.html